

Le G.E.P.O.P. à La Panne.

Le samedi 27 septembre 1980, plusieurs centaines de protecteurs de la Nature belges et français se sont retrouvés à La Panne, à l'appel des ligues de Protection des Oiseaux belge et française.

Cette manifestation avait pour but de protester contre la chasse abu-sive aux oiseaux migrateurs

Après une marche pacifique sur la frontière franco-belge, une déléga-tion composée de membres de différentes sociétés françaises de protection de la Nature franchissait la frontière afin d'exprimer ses doléances à un groupe de chas-seurs français. Ces derniers regrettaient d'ailleurs amèrement qu'aucun dirigeant de la Fédération Française de Chasse ne soit présent pour répondre aux protecteurs de la Nature.

Les revendications des écologistes belges et français sont simples:

- que la France s'aligne, en matière de chasse au gibier migrateur, sur les lois européennes, en particulier.

- que la date d'ouverture de la chasse au gibier d'eau soit retardée (au 19 juillet on voit de jeunes canards et échassiers encore incapables de voler).

- que la chasse de nuit soit supprimée, car elle est source de nombreuses erreurs de détermination dont sont victimes les oiseaux protégés par la loi. Cette forme de chasse n'est d'ailleurs permise que dans certains départements français par une tolérance qui n'a pas force de loi. De plus, la présence de fusils 24 heures sur 24 de juillet à fin février en France, ne permet ni repos ni recherche de nourriture indispensables aux migrateurs européens. Les escales françaises sont des plus meurtrières.

- que la chasse au gibier d'eau soit interdite par temps de neige ou de grand froid, les oiseaux migrateurs ne pouvant plus se nourrir. Les massacres de 73 et de 79 ont scan-dalisé un certain nombre de chasseurs.

- que la chasse soit définitivement fermée au 15 février, date d'ailleurs retenue pour le Colvert uniquement, afin de faciliter le retour des oiseaux migrateurs sur leurs lieux de nidification, et par là même de préserver l'ave-nir de la chasse.

- que le domaine public maritime soit mis en réserve car il constitue la voie de migration préférentielle du gi--bier migrateur. Cette mesure est déjà prise en Belgique et en Hollande. La mise en réserve d'une partie du lit--toral picard, entre la Baie de Somme et la Baie d'Au--thie, faite malgré les protestations véhémentes des chasseurs locaux, comme le prouve cet article de presse, s'avère finalement leur être très profitable!

LE CROTOY

Aux chasseurs de gibier d'eau

Une réunion de protestation contre le projet de la mise en réserve de chasse de la partie nord de la baie de Somme, aura lieu, le samedi 3 juin, à 21 h, à la mairie. L'Association Picarde des Chasseurs de Gibier d'Eau (Comité de Defense des Chasseurs), qui a pris position contre ce projet, convie les chasseurs à assister nombreux à cette réunion.

- que le nombre des pièces abattues soit réglementé. Ces limitations ne sont pas excessives, les chasseurs belges et hollandais s'en accommodent très bien, ayant compris que sans elles la chasse au gibier d'eau se dégraderait comme se dégrade actuellement en france la chasse en plaine. Il est d'autant plus normal que les chasseurs français de gibier d'eau respectent les réglements euro--péens, que leur gibier est loin d'être français mais surtout européen. La plus grande partie du gibier d'eau tué en France pendant l'hiver est née hors de nos fron--tières. Si l'Oie cendrée, le Chipeau, le Pilet, le Sif--fleur ou le Souchet nichent très occasionnellement en France, leur aire de nidification noormale se situe en Europe du Nord. Quant aux Pluviers, aux Barges rousses et à toutes les autres Oies, elles viennent d'Europe septentrionale.

Dans l'intérêt même des chasseurs de gibier d'eau et pour préserver l'avenir de cette chasse, puisque le gibier est européen, il faut des réglements européens.

LE COMITÉ D'ADMINISTRATION DU G.E.P.O.P. VOUS PRÉSENTE SES

